https://p.ssrq-sds-fds.ch/SDS-NE-4-1.23-1

23. Réponses et défenses 1618. Neuchâtel

Chappitre XXIII. Des responces et deffences

Les^a responces, deffences et exeptions ^b et mesmes tout l'ordre de proceder, tant par l'acteur que le rée, ^{c-}ne s'observent et^{-c} poursuivent ^d par un certain stil et forme presise, ains selon la circonstance de la cause, ^e du lieu et des personnes ^f de vive / [p. 78] voix, sans formalité d'escriptures, le tout briefvement et de bonne foy, sans qu'il soit permis a aucune partie de cercher longueur et cavillations, soubs pretexte de quelqu'autre tiltre et d'gordre, que n'est la coustume de ceste souveraineté, qui tend principalement et a son vray but, a faire prouver dehuement aux parties ce qu'elles auront et affirment, et de la conclurre incontinent en cause, pour en voir une briefve vuidange & exeptions.

Original: AEN MJ 17, p. 77-78; Papier, 22 × 32.5 cm.

- ^a Variante alternative dans AVN Q41, p. 31: Quant aux.
- b Variante alternative dans AVN Q41, p. 31: et positions.
- Variante alternative dans AVN Q41, p. 31: on n'observe point et ne se.
- d Variante alternative dans AVN Q41, p. 31: lesdites actions.
- e Variante alternative dans AVN Q41, p. 31: du temps,.
- f Variante alternative dans AVN Q41, p. 31:, et ce.
- g Omission dans AVN Q41, p. 31.

15

20